

L'éthique professionnelle en enseignement : raison d'être, orientation et responsabilité

doi:10.18162/fp.2016.a86

CHRONIQUE • Éthique en éducation

Parler de « *l'éthique de l'éducation* » ou « *l'éthique professionnelle en enseignement* » (Jutras, 2009), c'est d'abord et a priori reconnaître le rapport intrinsèque entre l'éthique et l'éducation. « Aucune éducation ne peut se passer d'un horizon de sens qui oriente l'action, définit les finalités, choisit des valeurs » (Desaulniers, 2000, p. 301). On a beau exiger de « faire le deuil des fondements et des finalités pour entrer dans un débat sur les visées des politiques, des programmes des pratiques d'éducation et de formation » (Bourgeault, 2002, p. 187), l'acte éducatif, du moins dans son principe premier, est originairement tributaire d'une certaine croyance : « *la foi en l'éducabilité de l'homme* ». C'est un acte consubstantiellement lié à une dimension morale moins transparente. En effet, « par essence, l'éducation constitue une activité engagée dans le champ des valeurs » (Careau, 2004, p. 152). Les valeurs propres à chaque enseignant et celles de la société y sont discrètement véhiculées.

Éduquer, pour tout enseignant, c'est toujours en quelque sorte choisir pour l'élève, décider à sa place, c'est-à-dire lui transmettre ce que la société estime bon pour lui, les valeurs auxquelles croit une culture, les savoirs qu'une certaine tradition juge nécessaires à son devenir : le nier est illusoire (Meirieu, 1992, p. 33). En fait, qu'il le veuille ou non, qu'il en soit conscient ou non, l'enseignant incarne des valeurs dans tous ses gestes quotidiens (Jutras, 2002). C'est précisément à ce stade de la réflexion que l'éthique de l'éducation se veut légitimée. Car les gestes, les pratiques, les décisions, les attitudes de l'enseignant en tant qu'éducateur peuvent avoir des conséquences aussi positives que négatives sur l'élève. Évidemment, l'orientation que peut prendre l'éthique de l'éducation ne saurait nécessairement être la même pour

tous. Par exemple, reconnaissant que « *l'éthique est au commencement de l'éducation : c'est son noyau de sens, son origine, son chemin et son but* », Moreau (2003, p. 148) rejette toute « *éthicité du dehors* » comme « *supplément d'âme* » relative au travail des enseignants.

Plus qu'un acteur professionnel, un enseignant est un agent moral qui doit, avec l'ensemble de ses collègues, être à la hauteur de choisir des valeurs et des normes qui orientent l'accomplissement de leurs tâches quotidiennement (Moreau, 2007). Dans ce sens-là, une éthique professionnelle en enseignement ne peut provenir que des enseignants eux-mêmes et non de l'extérieur. Un enseignant est une personne prudente qui, dans des situations scolaires essentiellement singulières, prend toujours le pari de réfléchir à la meilleure décision possible compte tenu de la complexité du fait même d'éduquer. Il ne saurait donc exclusivement se contenter d'obéir, de répéter la règle. En tant que professionnel prudent, il doit pouvoir décider dans l'urgence de la situation, dans l'alternative du « *ou bien* » – « *ou bien* », en ayant toujours à l'esprit les finalités mêmes de l'acte éducatif, à savoir le « *bien de l'apprenant* ».

Prairat (2007) invite à une déontologisation « minimale » de l'enseignement afin de limiter l'arbitraire et de favoriser un climat de respect mutuel. Une perspective souhaitable pour ce dernier et pour nous tous d'ailleurs; surtout si l'on estime que l'enseignant, comme n'importe quel professionnel, n'est pas toujours à même de s'autodiscipliner vu qu'il pourrait se servir de son autorité à des fins personnelles (Schön, cité dans Racine, Legault et Bégin, 1991, p. 188). Ainsi, Prairat (2012, p. 130-136) propose trois devoirs moraux de l'enseignant à l'égard de ses élèves : un devoir d'hospitalité, un devoir de sollicitude et un devoir de confiance.

Au final, doit-on parler d'éthique ou de déontologie enseignante? Gohier, Jutras et Desautels (2007) notent d'emblée que la responsabilité de l'enseignant dans la dimension relationnelle du métier est double : à la fois éthique et déontologique. Il faut surtout y voir un effort substantiel pour faire coïncider l'acte réflexif et le formalisme déontologique structuré sur la base de règles explicites. D'une part, l'idée est de permettre aux enseignants de se doter de principes (devoirs, normes, valeurs) qui tiennent lieu d'encadrement de leur pratique professionnelle, de balises dans la conduite à adopter face aux élèves (Gohier, 2007). D'autre part, il s'agit de prescrire des normes de conduite codifiées, régies par un ordre professionnel ou par l'État qui légifère les comportements acceptables dans la relation éducative (Gohier, 2007, p. 82).

On retient que les prescriptions sont modelables, voire transgressables. En conséquence, la compétence éthique de l'enseignant se veut une articulation entre les normes et l'incertitude des décisions en situation de pratique. Ce que préconise Jeffrey (2015) dans ce giron, ce n'est pas la soumission à des devoirs ou à des normes, mais une réflexivité professionnelle soutenue par le sens des responsabilités. Trône en premier lieu la liberté de l'enseignant comme sujet de sa propre conscience : « *l'enseignant est professionnellement responsable d'agir avec compétence* » (Jeffrey, 2015, p. 32). Il n'attend plus qu'on lui dicte ce qu'il doit faire dans une situation d'incertitude. Il opère des « *choix rationnels* ». Il prend des « *décisions responsables* ». C'est une responsabilité dont le sens est à la fois kantien et sartrien. On doit à Kant l'impératif catégorique et la notion de devoir, à Sartre la liberté qui fonde la réalité humaine.

Le principe même de l'éthique de la responsabilité tel que le conçoit Jeffrey (2015, p. 32) est simple : « *un enseignant peut manquer de vertu, mais doit être compétent* ». Un peu provocateur, dans le fond. Mais il y a là, manifestement, le noble souci de fonder une distinction essentielle entre ce qui est attendu de l'enseignant du point de vue professionnel et la moralité de ce dernier. Telle que pensée, l'éthique de la

responsabilité, c'est se priver de confondre la vie privée d'un enseignant avec ce qui relève carrément de la sphère publique, c'est-à-dire sa fonction, tant que cela n'altère en rien son professionnalisme ou son souci de bien faire son travail sur le terrain. Autant dire que Jeffrey (2015) serait moins ou pas du tout d'accord avec Tsafak lorsque celui-ci écrit : « *Quelles que soient vos qualités pédagogiques, vous ne pouvez pas être un bon enseignant si votre foyer retentit des scènes de ménage, si vous ne vous occupez pas de vos propres enfants, si vous menez une vie de débauche ou dissolue* » (1998, p. 147).

Tant que les scènes de ménage, la démission parentale et la « mauvaise vie » n'influencent pas négativement les qualités pédagogiques d'un enseignant, il n'y a pas sérieusement péril en la demeure. Une personne, comme le montre la sociologie de Goffman (1973), peut être complètement différente dans deux milieux de vie différents. L'éthique de la responsabilité, ce n'est pas l'éthique de l'exemplarité au sens où un enseignant devrait être un modèle de vie irréprochable et faire preuve d'une moralité exemplaire construite sur les vertus catholiques ultramontaines (Jeffrey, 2013). L'éthique de la responsabilité, c'est être capable de justifier ses actes et décisions à l'aune des savoirs spécifiques à sa profession (Jeffrey, 2015). C'est, pour tout enseignant en contexte scolaire, davantage s'appuyer sur un ensemble de valeurs, d'obligations, de devoirs et de responsabilités communes à tous les professionnels de l'éducation et expliquer ses choix professionnels en enseignement.

Références

- Bourgeault, G. (2002). Et s'il fallait faire le deuil des finalités... Pour un débat permanent sur les visées en matière d'éducation et de formation. *Éducation et francophonie*, XXX(1), 187-198. Repéré à http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXX_1_187.pdf
- Careau, F. (2004). Le relativisme des valeurs en éducation : une impasse? *McGill Journal of Education*, 39(2), 145-158. Repéré à <http://mje.mcgill.ca/article/download/8743/6686>
- Desautniers, M.-P. (2000). L'éthique appliquée en éducation. *Revista Portuguesa de Educaçao*, 13(1), 299-317. Repéré à : <http://www.redalyc.org/pdf/374/37413113.pdf>
- Goffman, E. (1973). *The presentation of self in everyday life*. Woodstock, NY : The Overlook Press.
- Gohier, C. (2007). L'art de l'orientation de la conduite humaine en enseignement : quelle éthique et quelle déontologie? Pour une éthique du lien. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 40(2), 77-93. <http://dx.doi.org/10.3917/lse.402.0077>
- Gohier, C., Jutras, F. et Desautels, L. (2007). Mise au jour d'enjeux éthiques de la profession enseignante au collégial. *Pédagogie collégiale*, 20(2), 30-35. Repéré à http://aqpc.qc.ca/sites/default/files/revue/GohierJutrasDesautels_20_2.pdf
- Jeffrey, D. (2013). Profession enseignante : de la moralité exemplaire à l'éthique professionnelle. *Formation et profession*, 21(3), 18-29. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2013.189>
- Jeffrey, D. (2015). Enseigner l'éthique aux futurs enseignants. Dans L.-A. St-Vincent (dir.), *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation. Formation initiale et continue*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Jutras, F. (2002). Conférence 601 : Agir en professeur responsable : une question d'éthique au quotidien. Dans *Actes du colloque conjoint APOP-AQPC* (p. 165-172). Repéré à : http://www.cegepsherbrooke.qc.ca/~srd/Jped070109/Jutras_FAgirProfResp.pdf
- Jutras, F. (2009). L'apport du cadre de l'éthique appliquée à la conceptualisation de l'éthique professionnelle du personnel enseignant. Dans F. Jutras et C. Gohier (dir.), *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants* (p. 53-74). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Meirieu, P. (1992). Éduquer : un métier impossible? ou « Éthique et pédagogie ». *Pédagogie collégiale*, 6(1), 32-40. Repéré à [http://www.cvm.qc.ca/aqpc/th%C3%A8mes/Enseignement_Apprentissage/Enseigner_%C3%A9duquer/Meirieu%20Philippe%20\(06,1\).pdf](http://www.cvm.qc.ca/aqpc/th%C3%A8mes/Enseignement_Apprentissage/Enseigner_%C3%A9duquer/Meirieu%20Philippe%20(06,1).pdf)
- Moreau, D. (2003). *La construction de l'éthique professionnelle des enseignants au cours de leur formation et de leur entrée dans le métier : la genèse d'une éthique appliquée de l'éducation* (Thèse de doctorat inédite). Université de Nantes, France.
- Moreau, D. (2007). L'éthique professionnelle des enseignants : déontologie ou éthique appliquée de l'éducation? *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 40(2), 53-76. <http://dx.doi.org/10.3917/lse.402.0053>
- Prairat, E. (2007). L'orientation déontologique. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 40(2), 95-113. <http://dx.doi.org/10.3917/lse.402.0095>
- Prairat, E. (2012). Normes et devoirs professionnels. L'esprit déontologique. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 45(1), 123-142. <http://dx.doi.org/10.3917/lse.451.0123>
- Racine, L., Legault, G. A. et Bégin, L. (1991). *Éthique et ingénierie*. Montréal, QC : McGraw-Hill.
- Tsafak, G. (1998). *Éthique et déontologie de l'éducation*. Yaoundé : Presses universitaires d'Afrique.

Pour citer cet article

- Ndzedi, F. (2016). L'éthique professionnelle en enseignement : raison d'être, orientation et responsabilité. *Formation et profession*, 24(1), 66-69. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2016.a86>